

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Un point de vue de gauche, réformiste et indépendant

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2051

Edition du
22 septembre 2014

DANS CE NUMÉRO

La néfaste ordonnance du docteur Kappeler (Yvette Jaggi)

En prescrivant trois ans d'inactivité après le vote du 9 février, Beat Kappeler recommande le scénario du pire pour la Suisse

Des logements vacants... pour les riches (Albert Tille)

Les réalités différenciées du prix et de la disponibilité de logements selon les besoins

La chasse aux pigeons (Jean-Daniel Delley)

Le Parlement contre les consommateurs

La néfaste ordonnance du docteur Kappeler

En prescrivant trois ans d'inactivité après le vote du 9 février, Beat Kappeler recommande le scénario du pire pour la Suisse

Yvette Jaggi - 22 septembre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26321>

Dans sa chronique hebdomadaire de la *NZZ am Sonntag*, reprise et traduite par [Le Temps](#), Beat Kappeler propose que, «*pour régler le dilemme de l'immigration*» posé par le oui du 9 février dernier à l'initiative UDC, le Conseil fédéral s'abstienne de chercher une difficile législation d'application et annonce pour 2017 la publication de l'ordonnance prévue par les dispositions transitoires de l'initiative «*contre l'immigration de masse*».

L'idée est simple, séduisante au premier abord, d'autant que l'initiative n'oblige pas à dénoncer formellement un traité antérieur au 9 février 2014, dont la Suisse n'aurait pas pu renégocier et adapter le texte dans le sens de l'initiative. Cette dernière n'impose donc pas la résiliation de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), mais toutes les interprétations données avant et après le vote admettent qu'il ne peut être formellement maintenu contre la volonté du peuple et des cantons.

L'ordonnance attendue par Beat Kappeler souffre de cinq vices rédhibitoires qui en feraient une proposition excessivement dangereuse si elle avait la moindre chance d'être suivie.

Une proposition

intempestive - Envisager actuellement la voie de l'ordonnance à promulguer au début de 2017 revient à donner un mauvais signal au mauvais moment. En effet, dès février dernier, le Conseil fédéral a pris la décision de faire son travail et de chercher une solution eurocompatible à la limitation des mouvements d'immigration. Le 20 juin, l'exécutif dévoilait les modalités générales d'un retour aux contingentements des étrangers. Le 8 octobre prochain, il devrait arrêter les termes du mandat de négociation avec l'Union européenne, pour l'heure peu encline à entrer en matière. Ce calendrier, Beat Kappeler ne peut l'ignorer. Sa proposition n'en paraît que plus inopportune et irritante.

Une idée paresseuse

- Attendre passivement au lieu d'assumer ses responsabilités est une solution de facilité qui représente un terrible aveu: celui d'un manque d'imagination doublé d'un abandon de tout espoir de maîtriser le dossier. En somme, l'inactivité politique comme option par défaut.

Une ruse illusoire - La trop simple ordonnance ne saurait tenir lieu de programme pour les deux années à venir. A l'interne, l'absence de choix

entre le lancement d'une initiative de correction et l'élaboration d'une loi d'application prolongerait un vain débat, carrément nuisible à la recherche d'une solution préservant l'essentiel. Pire, cette période de transition offrirait à l'UDC l'occasion de lancer son initiative de mise en œuvre. De son côté, l'Union européenne s'accommodera sans peine de tant d'indécision et se sentira confortée dans son intransigeance initiale.

Une défiance perfide

- Impossible de ne pas lire dans la proposition de Beat Kappeler l'expression d'une suspicion générale à l'égard des institutions et des partis. Pour nourrir le procès d'intention, on tire dans le dos du Conseil fédéral et on postule l'incapacité des Chambres de collaborer avec l'exécutif pour parvenir en temps utile à une solution acceptable. Quant aux partis politiques et à leurs dirigeants, ils passent évidemment pour non opérationnels en année électorale.

Une politique insoutenable

- En bref, la politique préconisée, soit le gouvernement par ordonnance si contraire à notre démocratie, reviendrait *de facto* à un alignement sur l'idéologie populiste de l'UDC et, faute de contre-projet matériel, à un

appui à l'inacceptable initiative Ecopop. Avec à la clé une décroissance garantie de l'économie suisse et une chute de sa compétitivité auxquelles personne évidemment n'a intérêt dans ce pays – sauf à vouloir en faire un îlot du passé.

L'astucieuse potion du professeur Ambühl

N'en déplaise à Beat Kappeler et à son fâcheux laisser-faire,

nous persistons à penser que la voie choisie par le Conseil fédéral est tout à la fois responsable et porteuse d'avenir.

Car la Suisse a non seulement le sens des affaires, l'atout de l'honnêteté pragmatique et la propension à donner la leçon par l'exemple, mais aussi l'astuce consistant à devancer discrètement ses interlocuteurs et à leur ouvrir une voie qu'ils

n'oseraient pas inventer.

Par exemple en leur proposant une clause de sauvegarde qui vaudrait pour les pays de l'Union européenne et de l'AELE comme pour la Suisse, prenant en compte le taux d'immigration et celui du chômage par exemple, selon une subtile formule que [Michael Ambühl](#), ancien négociateur suisse devenu professeur à l'EPFZ, se charge de mettre au point.

Des logements vacants... pour les riches

Les réalités différenciées du prix et de la disponibilité de logements selon les besoins

Albert Tille - 21 septembre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26314>

Le nombre de logements vacants a progressé de 14% en une année. Pour la première fois depuis sept ans, le taux des logements vides a dépassé le seuil psychologique de 1%. Ces chiffres, publiés par l'[Office fédéral de la statistique](#), ne doivent pas nous tromper. Ce n'est pas la fin de la pénurie de logements. Le 1,5% jugé nécessaire pour obtenir un marché équilibré n'est toujours pas atteint.

Sans compter le fait qu'une moyenne nationale ne dit rien de la réalité vécue. Car s'il y a présentement 2,5% de logements vides dans le canton du Jura, cette proportion tombe à 0,39% dans le canton de Genève. Dans les villes, le taux régresse encore. Ainsi, selon le dernier courrier statistique

vaudois, il n'est plus que de 0,2% à Lausanne en juin 2014, contre encore 0,3% en 2013. Facteur aggravant: sur les 134 logements vacants dans la capitale vaudoise, 45 étaient à vendre et non à louer.

Si la statistique officielle nous renseigne sur le nombre de pièces des appartements vacants, elle ne donne aucune indication sur les prix pratiqués. Mais il suffit de parcourir les offres de logements pour constater qu'il s'agit presque exclusivement d'objets de luxe, proposés à des prix inaccessibles à la plupart des locataires.

Durablement situés à un niveau très bas, les taux hypothécaires ont provoqué un boom immobilier assez spectaculaire

pour susciter les craintes de la Banque nationale. Les promoteurs n'ont cependant pas construit ce qu'il fallait là où il le fallait. Face à ces dysfonctionnements, une intervention publique reste donc indispensable.

Le droit du bail protège les locataires contre les abus des propriétaires, mais ne contribue pas à équilibrer le marché. Un excès de protection dissuade même les investisseurs, disent les bailleurs – à qui nous laissons la paternité de leur affirmation.

Pour encourager la construction de logements à loyers modérés, la Confédération fait un effort – lui aussi modéré – depuis un demi-siècle. Comme tous les

cing ans, le Conseil fédéral vient de proposer au Parlement d'ouvrir un crédit de [190 millions](#) pour cautionner jusqu'en 2021 l'organisme de collecte des fonds en faveur des logements sociaux. Le message gouvernemental se veut rassurant. Comme il s'agit d'un cautionnement, ce geste ne coûtera probablement pas un sou à la Confédération.

Pour défendre les locataires, l'Asloca s'est durablement focalisée sur le renforcement du droit du bail. En lançant sa campagne nationale pour des [loyers abordables](#), elle a ajouté à ses revendications la

nécessité de favoriser la construction en révisant la loi sur l'aménagement du territoire, afin de pouvoir mettre à disposition des terrains destinés aux logements sociaux.

La section vaudoise de l'Asloca avait déjà pris les devants il y a trois ans. Avec son initiative «*Stop à la pénurie de logements*», elle entend forcer les communes à agir ([DP 1907](#)). Or, pour accueillir les logements à prix abordables, il y a les vertueuses et les autres, celles qui se gardent d'attirer sur leur sol des contribuables modestes qui coûtent

davantage qu'ils ne rapportent.

Dans son [contre-projet](#), le Conseil d'Etat, qui ne peut se permettre d'allumer un nouveau foyer de discorde avec les communes, remplace l'obligation par l'incitation à accueillir des logements à prix abordables. Les [initiants](#), bien sûr, ne croient pas à la bonne volonté des communes ni des promoteurs.

C'est donc sans surprise que l'on voit le triple feuillet national, cantonal et communal de la promotion de logements sociaux entamer gaillardement un nouveau demi-siècle.

La chasse aux pigeons

Le Parlement contre les consommateurs

Jean-Daniel Delley - 19 septembre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26309>

Dans une économie de marché où la concurrence fonctionne, le client consommateur est roi. C'est ce que professe la théorie. Dans la pratique, toutefois, la concurrence est loin d'être parfaite et l'information indispensable au choix éclairé très lacunaire. C'est donc à juste titre que les pouvoirs publics interviennent pour protéger les consommateurs.

En Suisse, la réglementation est particulièrement légère, à croire que la concurrence y est quasiment parfaite et que les consommateurs y font preuve d'une intelligence très

développée. En réalité, l'offre – les vendeurs – font la loi, au propre comme au figuré.

Florilège d'une chasse au consommateur-pigeon ouverte toute l'année.

La crise financière mondiale a vu des milliers d'épargnants faire les frais de la légèreté, voire de la malhonnêteté de leurs conseillers financiers. Aussi le Conseil fédéral a mis en consultation un [projet de loi](#) sur les services financiers (LSfin) destiné à mieux protéger les clients des intermédiaires financiers. Inutile, tout va bien, protestent

ces derniers. Oubliant qu'un client lésé a toutes les peines du monde à faire valoir ses droits devant la justice civile.

Le Conseil fédéral tiendra-t-il bon, et le Parlement à sa suite? On peut en douter si l'on se réfère à l'actualité récente.

Le Conseil des Etats l'avait compris: impossible aujourd'hui d'ignorer le commerce en ligne lorsqu'il s'agit de régler le droit de révocation de l'acheteur. Déjà pour le démarchage à domicile et par téléphone, [la majorité du National](#) a placé la barre à plus de 200 francs, excluant ainsi de

nombreux articles de consommation de l'exercice de ce droit. Démocrates du centre et libéraux-radicaux ont pourtant refusé l'entrée en matière, arguant de la mise sous tutelle du consommateur (*sic*) et appelant à la responsabilité de l'acheteur. Et la Chambre basse a exclu ce droit pour le commerce Internet.

Les organisations de consommateurs bénéficient d'une subvention symbolique -

900'000 francs - de la part de la Confédération. C'est encore trop pour l'[Usam](#), qui préconise la suppression de toute aide à la Fondation pour la protection des consommateurs, coupable d'une «*politique unilatérale et teintée d'idéologie*». La loi sur la protection des consommateurs manque déjà singulièrement de mordant. Il s'agit maintenant d'affaiblir les organisations qui prennent au sérieux cette protection.

La [révision de la loi sur les cartels](#) a été définitivement

enterrée par le Conseil national. Après trois ans de travaux, le projet, déjà délesté de toutes les mesures propres à contrer efficacement les cartels ([DP 2041](#)), a succombé aux assauts conjugués des adversaires de ce projet et des déçus du maigre résultat final. L'îlot de cherté helvétique n'a donc pas à craindre d'être submergé par les flots.

La chasse aux consommateurs-pigeons reste donc ouverte toute l'année.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée mais encouragée, pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

La néfaste ordonnance du docteur Kappeler

http://www.letemps.ch/Page/Uuid/59cc83ec-3db9-11e4-a188-24a047c27404/Une_ordonnance_toute_simple_pour_r%C3%A9soudre_le_dilemme_de_limmigration

<http://www.nzz.ch/schweiz/verhandlungen-mit-der-eu-simuliert-1.18385027>

Des logements vacants... pour les riches

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/09/02/blank/key/leerwohnungen/entwicklung.html>

<http://www.admin.ch/aktuell/00089/index.html?lang=fr&msg-id=54135>

<http://www.loyersabordables.ch/>

<http://www.domainepublic.ch/articles/17183>

<http://www.vd.ch/actualite/articles/logement-contre-projet-du-conseil-detat-a-linitiative-de-lasloca/>

<http://www.asloca.ch/asloca-vaud?q=node/1093>

La chasse aux pigeons

<https://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=53561>

http://www.parlament.ch/ab/frameset/f/n/4811/309515/f_n_4811_309515_309573.htm

<http://www.infosperber.ch/Artikel/Politik/Gewerbeverband-gegen-Subventionen-Konsumentenorganisationen>

<http://www.swissinfo.ch/fre/la-suisse-restera-un-%C3%A9lot-de-chert%C3%A9-/40782526>

<http://www.domainepublic.ch/articles/25914>